



MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS DE MOTION

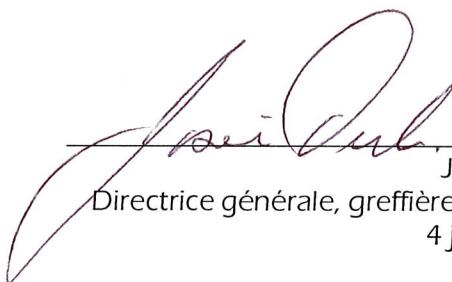
AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2023-02, CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES (EEE)

2023-119

La conseillère Cynthia Dumont, donne un avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ordinaire du conseil qu'un projet de Règlement numéro 2023-02, **CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES (EEE)**

Présentation et dépôt du projet de règlement 2023-02, CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSENTES (EEE) (avec dispense de lecture)

le présent règlement a pour but de rendre obligatoire le nettoyage de toute embarcation, qu'elle soit motorisée ou non-motorisée, à une station de lavage reconnue afin de prévenir l'envahissement des plans d'eau de la Municipalité par des espèces exotiques envahissantes, telles que la moule zébrée, et d'assurer la sécurité publique ainsi que la qualité de l'eau et de l'environnement de manière durable.



Josée Dubé
Directrice générale, greffière- trésorière
4 juillet 2023